



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université de Valenciennes et
du Hainaut-Cambrésis - UVHC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis - UVHC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande N° S3LI150008958

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Valenciennes.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence en *Droit* de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis permet l'acquisition des connaissances fondamentales juridiques. La licence est composée de deux parcours, l'un *Droit*, l'autre *Droit-Langues*. Ce choix est justifié par rapport à la proximité de Lille et aux particularités du bassin économique. La volonté de l'Université est donc d'offrir une formation spécifique et de proximité.

Ces parcours sont envisagés en lien avec la licence *Economie-Gestion* et, pour le parcours *Droit-Langues*, avec le département langues étrangères appliquées de la faculté de lettres, langues, arts et sciences humaines.

L'organisation des enseignements de la licence en *Droit* vise la progressivité attendue entre la première année (L1), la deuxième année (L2) et la troisième année (L3) dans les matières juridiques (en droit privé et en droit public), mais aussi au développement de la culture générale (sociale, historique et économique). Dans le parcours *Droit*, l'étude d'une langue vivante étrangère est obligatoire. Dans le parcours *Droit-Langues*, l'anglais a été choisi comme matière d'études. Les enseignements sont organisés selon la même structure quelle que soit l'année : unités d'enseignement (UE) majeures (6 ECTS), mineures (4 ECTS) et complémentaires/ouverture (2 ECTS). La licence comprend six semestres d'études. Les étudiants travaillent les différentes exigences académiques en cours magistraux et en travaux dirigés.

A l'issue de la licence, les professions possibles sont envisagées (cabinets d'experts-comptables, banques, assurances ou encore intégration par concours dans le secteur public). Il est mis l'accent sur la continuité d'études en master par les étudiants ayant obtenu leur licence.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la formation visent à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances indispensables pour la compréhension et la rédaction des actes juridiques. La progressivité entre la L1 jusque la L3 est respectée. L'organisation du semestre 1 de la L1 est pédagogiquement intéressante. Les enseignements de sciences sociales, économiques, d'histoire et de culture générale sont utiles pour l'acquisition des compétences du juriste, mais en nombre décroissant de L1 à L3. Une matière intitulée « Sport, culture, citoyenneté » est proposée, mais elle n'est pas explicitée. On peut se demander s'il s'agit d'un engagement personnel pris en compte ou un enseignement spécifique. Quant aux modalités d'enseignement, les compétences orales et écrites sont travaillées dès le semestre 1. Les connaissances informatiques sont envisagées et suivent une progressivité dans l'acquisition des compétences. Cependant, l'étudiant devra chaque année opérer un choix, car la matière est dans l'UE mineure. Dans le parcours *Droit-Langues*, les compétences linguistiques sont bien organisées, en partenariat avec le département LEA de la faculté de lettres, langues, arts et sciences humaines. Cependant, il est dommage que les enseignements en anglais de matières juridiques n'apparaissent pas. Par ailleurs, la qualification d'UE « mineures » pour les matières à choisir parmi différentes propositions, se comprend par rapport à l'intitulé d'UE « majeures », mais pourrait paraître comme visant des matières moins importantes.

L'accompagnement pour l'aide à la réussite est organisé à travers le plan réussite en licence. Les difficultés des étudiants en raison de leur baccalauréat (mauvaise orientation, absence de pré-requis de la L1) sont repérées, mais il n'existe pas de dispositif spécifique de remise à niveau ou tout du moins, ils ne sont pas précisés dans le dossier. Le tutorat imposé en semestre 2 de la L1 aux étudiants en échec est intéressant d'autant plus que l'enseignement de la méthodologie est dispensé par une personne certifiée en lettres et docteur en droit. Il n'est pas évoqué l'avenir de ce poste. Les tuteurs sont des étudiants de master, leur cadre d'intervention n'est pas décrit ; des groupes de niveau sont constitués. La mobilité internationale est identifiée comme prioritaire. Les fonctions d'un vice-doyen sont envisagées en ce sens. Mais il n'y a pas de statistiques (nombre, pays concernés) sur cette mobilité sortante.

La professionnalisation est prévue par l'intervention de professionnels sur des thématiques intéressantes comme celle de la rédaction des actes juridiques. Mais le dispositif n'est pas suffisamment décrit. Il semblerait que la question de l'insertion professionnelle ne soit pas envisagée sur toutes les années de licence.

L'évaluation des étudiants et leur suivi est décrite à travers les dispositifs de l'Université, mais il n'y a pas de statistiques transmises. D'une manière générale, la présentation est trop synthétique, permettant difficilement de déterminer le suivi des étudiants (une partie des annexes est d'ailleurs illisible). La poursuite des études en master est présentée comme une suite naturelle, des informations sont données sur les licences professionnelles.

Au sein de l'équipe pédagogique on peut constater un bon équilibre entre les enseignants-chercheurs et les professionnels. L'équipe de formation est clairement identifiée entre un responsable de cycle et responsables pédagogiques d'année. Mais le rôle de chacun, y compris pour les entretiens avec les étudiants en difficulté, n'apparaît pas toujours précisément. Un conseil de perfectionnement, autour des enseignants-chercheurs, se réunit en vue de la préparation du conseil d'administration (deux réunions par semestre). Ce conseil de perfectionnement est en voie de bénéficier d'une reconnaissance officielle. Les évaluations suivent les dispositifs mis en place par l'Université. Il est donc difficile de savoir comment l'équipe pédagogique se saisit des différents outils mis en place.

- Points forts :

- Le parcours *Droit-Langues* est un atout sur lequel il convient de s'appuyer.
- Le tutorat est intéressant pour prendre en compte les difficultés dès le semestre 1, ce qui permet une proximité pédagogique avec les étudiants en difficulté. L'enseignement de la méthodologie est bien organisé.

- Points faibles :
 - Les cours de droit en anglais dans le parcours *Droit-Langues* ne sont pas assez présents.
 - La démarche de préparation à l'insertion professionnelle dans son ensemble ne bénéficie pas suffisamment d'une construction continue sur les différentes années.
 - Les enseignements additionnels sont parfois envisagés dans les UE optionnelles.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait intéressant de stabiliser certains mécanismes comme celui du tutorat et de la méthodologie. Les questions d'insertion professionnelle pourraient être envisagées d'une manière continue sur toute la licence en envisageant une progressivité dans la construction du projet professionnel. Cette professionnalisation pourrait être particulièrement engagée pour le parcours *Droit-Langues* dans une perspective internationale.

Ainsi, il conviendrait de déterminer plus précisément le cadre de développement pour la mobilité internationale.

Dans son ensemble, les rôles des différents intervenants dans la licence en tant qu'enseignants, professionnels, responsables pédagogiques ou d'année pourraient être précisés.



Observations de l'établissement

Observations concernant l'évaluation AERES réhabilitation des Licences

Vague E – FDEG

Licence mention droit

« Une matière intitulée « sport, culture, citoyenneté » est proposée, mais elle n'est pas explicitée »

Il est question pour le cas d'un module transversal ainsi que le mentionnait explicitement le dossier (p. 9) dont le but est de « reconnaître son engagement dans un projet sportif, culturel ou citoyen ». Concrètement, ce module permet de valoriser une pratique sportive dans le cadre des activités du service des sports (SUAPS) ou une pratique culturelle proposée par l'Institut culturel de l'université ou encore un engagement citoyen (associatif, caritatif), une formation citoyenne (prévention, langue des signes). Selon l'activité choisie, il s'agira soit d'un engagement personnel pris en compte, soit d'un enseignement spécifique sachant que la première hypothèse implique un encadrement méthodologique.

Dans le parcours droit-langue, « il est dommage que les enseignements en anglais de matières juridiques n'apparaissent pas »

Comme indiqué dans le dossier (p. 2 ; p. 9 ; Annexe 1), le but n'est pas d'assurer des cours de droit en anglais mais bien des enseignements spécifiquement linguistiques suivant la logique d'une langue de spécialité où il importe de maîtriser la langue elle-même dans toutes ses dimensions (au reste, les tableaux de la formation actuelle de l'annexe 1 présentent sans ambiguïtés les matières enseignées avec en particulier les compétences attendues listées dans la 3^o colonne). En revanche, les masters juridiques de la faculté proposent d'ores et déjà quelques cours de droit en anglais dont la liste est appelée à croître progressivement dans les prochaines années.

« ...mais il n'existe pas de dispositif spécifique de remise à niveau ou tout du moins, ils ne sont pas précisés dans le dossier. Le tutorat imposé en semestre 2 de la L1 aux étudiants en échec est intéressant d'autant plus que l'enseignement de la méthodologie est dispensé par une personne certifiée en lettres et docteur en droit. Il n'est pas évoqué l'avenir de ce poste. Les tuteurs sont des étudiants de master, leur cadre d'intervention n'est pas décrit »

Tout le dispositif est décrit à la page 12 du dossier. Le soutien méthodologique a évidemment pour objectif une remise à niveau dans la mesure du possible, l'hétérogénéité du public étant singulièrement ardue à gérer. Un soutien est imposé à certaines catégories d'étudiants (comme les titulaires de baccalauréats peu adaptés aux études de droit, ceux doublants et ceux échouant à l'issue du S1) et accessible aux volontaires pour les autres cas. Le tout s'opérant sous la responsabilité des responsables pédagogiques relayés par des enseignants référents ; les tuteurs étudiants en masters interviennent donc dans ce cadre sous la direction des enseignants référents, suivant ainsi un programme fixé par ces derniers. Le recrutement définitif de l'enseignant certifié en lettres et docteur en droit conduit à réorienter le dispositif pour le placer sous sa coordination tout étant identifié comme le référent attitré des étudiants concernés (formalisation d'un suivi personnalisé avec bureau et horaires dédiés).

« La mobilité internationale est identifiée comme prioritaire. Les fonctions d'un vice-doyen sont envisagées en ce sens. Mais il n'y a pas de statistiques (nombre, pays concernés) sur cette mobilité sortante »

Le dossier explique bien (p. 13) que l'ouverture internationale figure au titre des axes à développer sachant que cela est appréhendé sur l'ensemble du cycle de formation (licence et master). Ainsi, l'incitation au départ se fait avant tout après la licence, une fois acquises les bases tant juridiques que linguistiques. Ceci n'empêche pas des éventuels départs au niveau de la L 3 comme l'illustrent justement les données chiffrées clairement exposées à la page 13.

« La professionnalisation est prévue par l'intervention de professionnels sur des thématiques intéressantes comme celle de la rédaction des actes juridiques. Mais le dispositif n'est pas suffisamment décrit. Il semblerait que la question de l'insertion professionnelle en soit pas envisagée sur toutes les années de licence »

Le dispositif est décrit à la page 14 (et accessoirement dans l'autoévaluation à la page 24). Il va de soi que cette question est envisagée sur toutes les années de licence mais en conjuguant tout à la fois les outils mis à disposition par l'université et son SIO-SIP qui travaille directement en lien avec un enseignant-chercheur de la faculté faisant office d'interface (et auxquels les étudiants ont directement accès, des plages horaires et un bureau y étant affectés) et un volet plus juridique de cette insertion, marqué certes par la rédaction d'actes mais aussi par le dispositif de stages (que l'on se propose d'étendre : cf. projet pédagogique, p. 26 du dossier), l'organisation récurrente de rencontres avec les professionnels et l'implication de ces derniers dans tout le cursus (de la L1 à la L3).

« L'évaluation des étudiants et leur suivi est décrite à travers les dispositifs de l'Université, mais il n'y a pas de statistiques transmises »

Les statistiques figurent bien au gré des rubriques abordées témoignant ainsi du souci d'étayer les affirmations sur des données chiffrées :

- p. 11 : rubrique dispositifs d'aide à la réussite
- p. 18 : rubrique évaluation des enseignements (tableau sur la part des UE évaluées avec taux de réponse et taux de satisfaction global)
- p. 24 : rubrique modalités du contrôle des connaissances, dans le cadre de l'autoévaluation
- p. 25 : rubrique dispositifs facilitant les réorientations et passerelles, dans le cadre de l'autoévaluation.

Il est apparu plus pertinent de procéder ainsi plutôt que de livrer l'ensemble des données au risque d'enfler démesurément les annexes

« D'une manière générale, la présentation est trop synthétique, permettant difficilement de déterminer le suivi des étudiants »

Les données relatives à ce suivi figurent clairement

- d'une part, p. 14 et 15 où il est démontré une poursuite d'études en master largement majoritaire, atténuant d'autant l'impact du faible taux de réponses aux enquêtes (le taux de réponses à l'issue de la licence est traditionnellement plus faible que celui à l'issue du master)
- d'autre part, pages 21, 22 et 23 à propos du bilan des effectifs et du suivi des étudiants, tableaux et analyse à l'appui.

Le dossier comporte 30 pages auxquelles s'ajoutent 35 pages d'annexes conformément aux consignes données.

Pr. Mohamed OURAK



Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis